

Résolution sur les charniers en Iraq

2016/3028(RSP) - 15/12/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les charniers en Iraq.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Les députés condamnent sans réserve les atrocités et violations flagrantes continues du droit humanitaire international et du droit international relatif aux droits de l'homme commises par le groupe État islamique. Ils prennent acte de la découverte de nouveaux charniers en Iraq et en Syrie, qui sont des preuves de la terreur que fait régner le groupe État islamique.

Ils demandent aux autorités irakiennes, y compris au gouvernement régional kurde, de prendre des mesures de toute urgence pour protéger les charniers autour du Mont Sinjar et de prendre toute autre mesure nécessaire pour préserver les preuves des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par le groupe État islamique.

Il demandent à l'Union européenne, à ses États membres et aux autres donateurs internationaux potentiels d'aider et d'accorder tout leur soutien au gouvernement d'Iraq pour constituer les équipes et les infrastructures nécessaires pour la préservation et l'analyse des preuves qui pourraient être primordiales dans le cadre de futures procédures judiciaires.

Ils s'inquiètent tout particulièrement de la situation des femmes et des enfants dans le conflit, en particulier les femmes et les enfants yézidis qui sont victimes de persécutions, d'exécutions, de torture, d'exploitation sexuelle et d'autres atrocités.

Parallèlement, les députés expriment leur soutien à la République d'Iraq et à son peuple et soulignent que le droit des populations autochtones déplacées de la plaine de Ninive, de Tal Afar et de Sinjar – dont beaucoup sont déplacées à l'intérieur de l'Iraq – de **retourner dans leurs terres ancestrales** devrait être une priorité politique du gouvernement irakien.

Enfin, les députés invitent la communauté internationale, y compris les États membres de l'Union européenne, à **traduire en justice les membres du groupe État islamique** relevant de leur compétence, y compris en appliquant le principe de compétence universelle.